## Déchets collectés par les communes vaudoises

## Synthèse de la statistique 2018 et évolution 1994 à 2018 -

Depuis 1994, les communes vaudoises communiquent les quantités de déchets qu'elles collectent, qu'il s'agisse de déchets destinés à l'incinération (ordures ménagères et assimilés, objets encombrants), de déchets collectés séparément pour être recyclés (biodéchets, papiers-cartons, verre et métaux) ou, de manière plus récente, de déchets particuliers comme le bois usagé.

Ce recensement est prévu à l'article 12 de la loi vaudoise sur la gestion des déchets, qui précise également que les données obtenues sont publiques. Il est effectué depuis 1994. Depuis cette année, les communes enregistrent leurs données sur le portail <a href="www.vaud-stat-dechets.ch">www.vaud-stat-dechets.ch</a>, expérimenté depuis la campagne 2016 dans les périmètres La Côte (Sadec), Nord (Strid) et Ouest (Valorsa). Dans la plupart des régions du canton, les organismes constitués à échelle régionale (« périmètres ») coordonnent la démarche, veillent à l'information de leurs communes et contrôlent les chiffres qu'elles déclarent. La Division GEODE de la Direction générale de l'environnement effectue une deuxième vérification avant validation et production des résultats.

Ces informations permettent d'observer l'évolution de la production des déchets dans le canton, de manière à préciser les besoins et à adapter en conséquence la politique cantonale en la matière.

Les principaux résultats de l'enquête 2018 apparaissent sur le tableau ci-dessous, en comparaison avec 2017 (chiffres arrondis) :

					2017	2018	Δ (%)
Population VD					794'384	800'162	+ 0.7 %
Déchets collectés par les communes		Quantités totales (tonnes)			Quantités spécifiques (kg/hab)		
		2017	2018	Δ(%)	2017	2018	Δ(%)
Déchets incinérables	Ordures ménagères	114'513	112'004	- 2.2%	144	140	- 2.9 %
	Objets encombrants	23'216	23'243	+ 0.1 %	29	29	=
	Total	137'729	135'247	- 1.8%	173	169	- 2.5%
Collectes séparées	Biodéchets	75'775	74'123	- 2.2 %	95	92	- 2.9 %
	Papier-carton	58'353	58'369		73	73	
	Verre	35'846	34'544	- 3.6 %	45	43	-4.3 %
	Métaux	10'907	10'971	+ 0.6 %	14	14	
	Total	180'881	178'007	- 1.6 %	227	222	- 2.3 %
	TOTAL	318'610	313'254	-0.1 %	400	391	- 2.4 %
	Taux de collecte séparée	56.8 %	56.8 %				

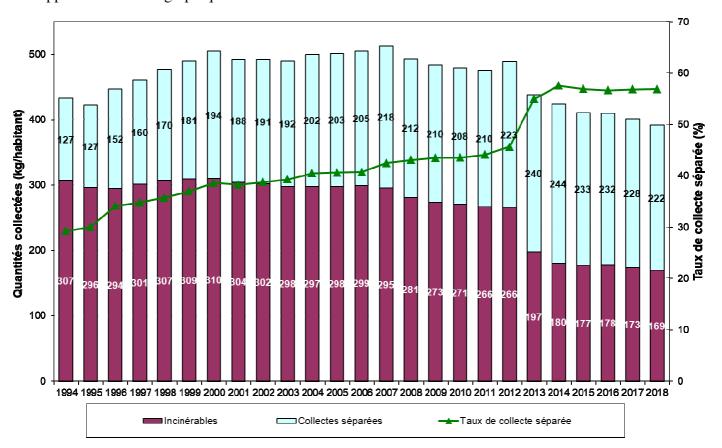
Rapportée à l'habitant, la quantité de déchets collectés par les communes se situe à 391 kg, soit 9 kg de moins par rapport à 2017. La quantité brute a diminué de près de 5'400 tonnes, avec une baisse de 2'500 tonnes pour les incinérables et de 2'900 tonnes pour les collectes séparées. La sécheresse qui a sévi durant plusieurs mois explique très probablement la diminution de 1'600 tonnes constatée pour les biodéchets.

Les encombrants, acceptés généralement en déchèteries sans perception d'une finance d'élimination directe, augmentent en parallèle avec l'évolution de la population.

Le taux de collecte séparée s'est stabilisé ces dernières années autour de 57 %.

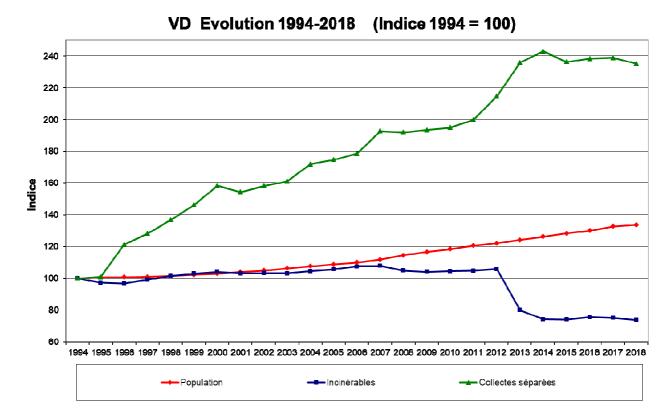
Le bois usagé collecté par les communes, qui n'est pas comptabilisé dans les chiffres ci-dessus, a passé de 15'000 tonnes en 2012 à près de 22'400 tonnes en 2018 (+ 750 tonnes par rapport à 2017).

L'évolution des quantités collectées par habitant et celle du taux de collecte séparée depuis 1994 apparaissent sur ce graphique :



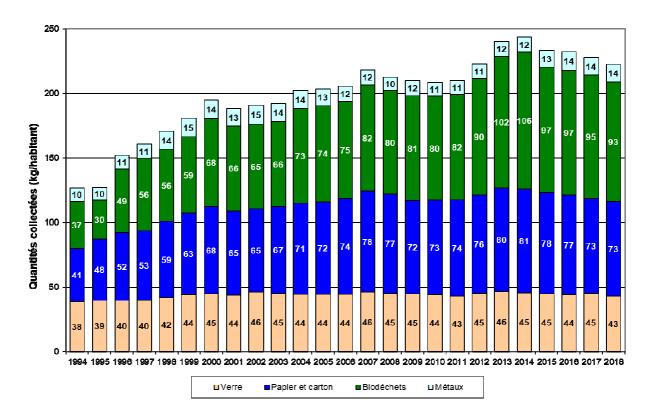
La diminution des incinérables constatée dès 2013 à la suite de la généralisation des taxes proportionnelles à la quantité de déchets dans les communes du canton se confirme. La situation s'est à nouveau stabilisée depuis 2014. La répartition des flux correspond à ce qui a été observé dans les autres cantons à la suite de la mise en œuvre du financement causal de l'élimination des déchets.

Ces tendances sont confirmées par le graphique suivant, qui compare l'évolution de la population avec celle des quantités de déchets incinérables et de déchets collectés séparément par les communes.



La quantité de déchets destinés au recyclage a été multipliée par un facteur de 2.4 depuis 1994. Celle des incinérables est restée stable avant de chuter en 2013 et s'est stabilités depuis 2014.

En ce qui concerne les déchets recyclables, la figure ci-dessous fait apparaître que, après la hausse constatée en 2013 et 2014, la quantité collectée par habitant retrouve, pour la plupart des catégories, des valeurs voisines des années précédant la généralisation des taxes.

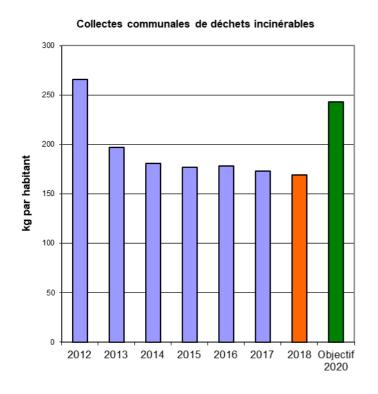


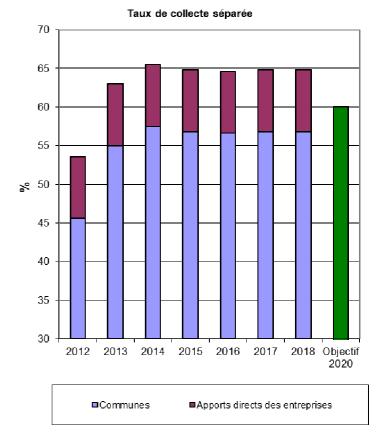
En outre, cette mesure s'est accompagnée d'une baisse de la qualité des collectes séparées (présence de corps étrangers, plastiques notamment, en hausse marquée, notamment pour les biodéchets).

Le plan cantonal de gestion des déchets de 2004 visait pour l'horizon 2020 une production de déchets incinérables ne dépassant pas 243 kg par habitant et par an, ainsi qu'un taux de collecte séparée de 60%. Cet objectif est largement atteint pour le premier (2018 : 169 kg) et tout proche de l'être pour le second (2018 : 56.8 % pour les collectes communales, un peu plus de 65 % si l'on tient compte des apports directs des entreprises aux installations de recyclage).

La taxe proportionnelle à la quantité de déchets ayant été généralisée dans le canton depuis quelques années, les flux et leur répartition se sont stabilisés et ne devraient plus subir de modification de grande envergure.

Les objectifs quantitatifs peuvent être considérés comme atteints ou en voie de l'être. L'accent doit désormais être mis sur la <u>qualité</u> des matériaux destinés au recyclage, condition impérative de la pérennité des filières. A cet égard, il convient de souligner que le taux de collecte séparée ne correspond plus exactement au taux effectif de recyclage, en raison des déchets non-conformes mélangés aux matériaux destinés à la valorisation, qui obligent parfois à incinérer le produit de la collecte séparée.





Lausanne, le 2 juillet 2019

Etienne Ruegg, Ingénieur Division GEODE Direction générale de l'environnement